

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES

EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE FINANCIER UNIQUE

NOTE DE PRESENTATION

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR L'EXERCICE 2024

Le CFU retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Pour mémoire, le budget primitif adopté le 14 mars 2024 a fait l'objet de trois décisions modificatives adoptées les 26 septembre, 14 et 27 décembre 2024 afin d'opérer des ajustements et virements de crédits aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

L'exercice 2024 a fait également l'objet de décisions portant fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement dans la limite des autorisations ouvertes à savoir 7,5%.

Pour mémoire, l'exercice 2024 a été impacté par une acquisition-cession de foncier dans le cadre de l'opération « résidence seniors ».

Cette opération dont les contours et engagements avaient été contractualisés dès 2016 a engagé la commune au travers d'un portage des terrains par l'EPF Normandie avec l'obligation de rachat au plus tard en décembre 2024. Parallèlement, les promoteurs en charge de la réalisation des différentes opérations subséquentes ont quant à eux du après un dernier acte des juridictions administratives revoir l'équilibre financier des programmations lancées en 2016.

Afin de respecter les engagements initialement pris par la commune, le conseil municipal a à délibéré en 2024 à deux reprises (délibérations n° 2024-48 et 2024-71) pour valider :

- le rachat des terrains auprès de l'EPFN ;
- la réalisation d'un prêt relais ;
- la cession des terrains aux promoteurs.

Cette opération a donc généré pour la commune les opérations suivantes sur l'exercice 2024 :

- rachat des terrains auprès de l'EPFN pour 1 666 809.80 € ;
- souscription d'un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne
- cession des terrains aux promoteurs pour : 2 071 700 € (plus-value de 404 890.20 €) ;
- remboursement du prêt relais pour 1 690 935.40€ (soit 1 687 000 € de capital et 3 935.40 € d'intérêts pour trois semaines) ;
- paiement de la TVA (les opérations immobilières n'étant pas exonérées pour la commune) soit 333 898.00 € (opération non tracée dans les flux comptables de la commune mais prélevée directement sur le fonds de roulement de la commune ; soit un solde de l'opération déduction faite du paiement de la TVA de 70 992.20 €.

Parallèlement cette opération majeure mais exceptionnelle a généré un impact sur le capital amorti sur 2024, le portant de 678 486.60 € à 2 365 486.60 €.

Ce remboursement du capital du prêt relais va donc pour cette seule année avoir un impact sur la lecture des épargnes notamment le taux d'épargne nette le faisant passer de 1.85% (capital dette déduit) à - 22.24% avec une annuité de dette qui passe de 787 220.83 € sans cette opération à 2 478 156.83 € avec cette opération.

Dans le cadre des autres analyses opérées dans le cadre du CFU, le petit équilibre prend en compte les résultats de l'année N-1 avec les ressources propres et dépenses d'investissement pour la couverture de la dette dû au titre de l'année. Cet indicateur sera bien évidemment dégradé de facto par l'impact non négligeable de cette opération.

Dans les résultats N-1 qui ont impacté 2024, la commune portait un déficit reporté de la section d'investissement de + 1 M€ dû à une forte concentration des clôtures d'opérations sur 2023 avec un taux d'exécution de 91% (solde des opérations majeures dont la réhabilitation du Gymnase Nicolas Fleury, la réhabilitation de l'Hôtel de Ville avec la création du poste de Police Municipale et l'Agence Postale ainsi que les travaux de réhabilitation de l'Eglise Notre Dame).

Enfin, 2024 a été une année de lancement de projets qui ont été en phase d'études et de consultation au titre de la commande publique :

- Travaux extérieurs du complexe DOUILLET ;
- Réhabilitation des vestiaires du Stade VION ;
- Implantation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux ;

REVUE DES POLITIQUES

Envoyé en préfecture le 22/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 076-217604750-20250321-DCM2025005-DE

L'année 2024 fut la première année de mise en place de la revue financière des politiques publiques communales s'articulant au travers d'un travail préparatoire de cartographie des politiques publiques communales et de la construction des travaux budgétaires autour d'actions identifiées et rattachées aux enjeux soulevés par les politiques. Les actions ont donc été agrégées au travers de politiques et d'objectifs.

	BP 2024	CFU 2024	Moy taux d'exécution du BP	Moy taux de réalisation des actions
1- Citoyenneté et vie en société	296 662,07 €	289 596,00 €	84,35%	92,50%
1.1 - Développer la démocratie locale	12 060,00 €	9 197,00 €	81,78%	93,33%
1.2 - Assurer la sécurité et la tranquillité publique et prévenir la délinquance	272 902,07 €	269 799,00 €	99,02%	88,75%
1.3 - Prévenir les risques et accompagner la population en cas de crise	11 700,00 €	10 600,00 €	95,47%	96,67%
2- Transition écologique et aménagement durable du territoire	1 152 018,46 €	382 324,63 €	32,02%	42,78%
2.1 - Accompagner le passage à une transition énergétique et écologique douce	659 082,13 €	241 589,28 €	45,99%	34,00%
2.2 - Développer et favoriser les modes de déplacements doux	44 180,00 €	9 708,60 €	44,27%	70,00%
2.3 - Assurer une haute qualité des espaces publics	448 756,33 €	131 026,75 €	28,85%	41,82%
3- Sport	512 165,00 €	222 009,00 €	45,20%	84,29%
3.1 - Renforcer le lien avec les associations du territoire	75 648,00 €	66 500,00 €	50,05%	86,67%
3.2 - Disposer d'infrastructures remises aux normes et modernisées pour renforcer l'attractivité auprès des clubs et usagers	429 517,00 €	152 688,00 €	33,21%	65,00%
3.3 - Impulser de nouvelles actions avec les acteurs de territoire pour faire évoluer l'offre des animations sportives	7 000,00 €	2 821,00 €	72,51%	100,00%
4- Education Enfance Jeunesse	553 855,00 €	395 759,10 €	50,39%	76,11%
4.1 - Renforcer la coopération entre les acteurs éducatifs	7 700,00 €	8 450,00 €	109,74%	100,00%
4.2 - Contribuer à l'autonomie et à l'émancipation des enfants et des jeunes	92 821,00 €	55 175,00 €	72,64%	95,00%
4.4 - Moderniser l'approche de la jeunesse à travers des modes d'actions adaptés aux besoins, aux attentes et aux pratiques	1 800,00 €	1 708,00 €	96,03%	100,00%
4.6 - Maintenir en restauration collective la qualité nutritionnelle tout en contribuant à développer une éducation au goût	258 234,00 €	260 765,10 €	45,41%	60,00%
4.7 - Permettre l'accès à des conditions d'apprentissage optimales	193 300,00 €	69 661,00 €	31,54%	52,00%
5- Solidarités et Cohésion Sociale	112 891,00 €	112 710,98 €	83,66%	93,33%
5.3 - Renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble et l'intergénérationnel	107 691,00 €	105 710,98 €	90,20%	92,00%
5.4 - Réduire la fracture numérique	5 200,00 €	7 000,00 €	134,62%	100,00%
6- Culture et Patrimoine	147 390,00 €	143 052,00 €	140,08%	77,14%
6.1 - Développer et faciliter l'accès à la culture à toutes et tous	38 500,00 €	29 139,00 €	57,36%	85,00%
6.2 - Développer une offre diversifiée	103 683,00 €	103 403,00 €	197,78%	63,33%
6.3 - Valoriser et entretenir le patrimoine historique communal	5 207,00 €	10 510,00 €	206,29%	90,00%
7- Pilotage de l'action publique	220 800,00 €	242 057,00 €	57,27%	80,00%
7.1 - Communiquer et promouvoir l'action publique locale	8 688,00 €	7 200,00 €	82,87%	100,00%
7.2 - Moderniser et sécuriser les outils et matériels pour améliorer la qualité d'accueil et de service	212 112,00 €	234 857,00 €	60,15%	77,14%
Total général	2 995 781,53 €	1 787 508,71 €	60,40%	72,91%

L'évaluation de cette première année met en exergue dans les agrégats présentés un taux moyen d'exécution budgétaire sur l'ensemble des politiques de 60.40% et un taux moyen de réalisation des actions identifiées pour 2024 de 72.91%.

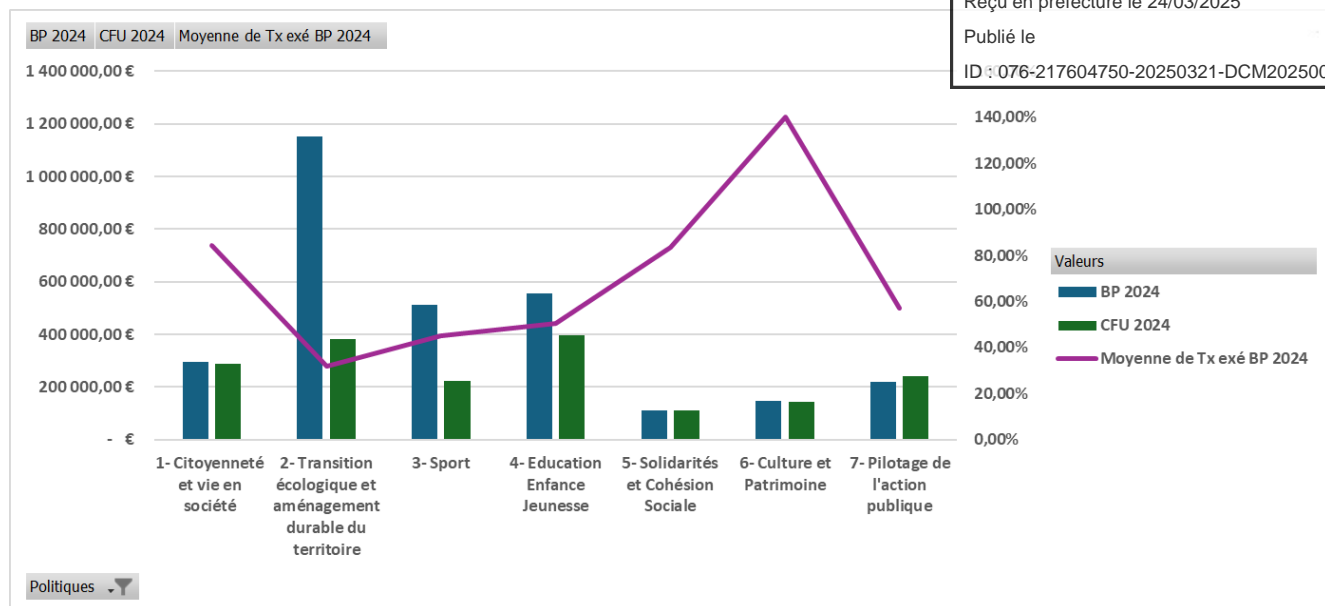
Certaines ne sont pas réalisées à 100 % non pas du fait d'une exécution partielle mais d'une nécessaire croissance sur les process métiers ainsi que sur le qualitatif attendu par action.

D'autres actions relevant du PPI sont quant à elles en cours d'études, de réalisation et ne peuvent de ce fait être évaluée à 100% de réalisation.

L'ensemble des process métiers corollaires des actions et des politiques doivent être performés pour tendre à une démarche généralisée de qualité tant dans la gestion des risques que dans le cadre de l'amélioration de la qualité des prestations fournies aux Franquevillais.

Enfin, certaines actions réalisées à 100% auront pour autant un taux d'exécution budgétaire inférieur ; ceci s'expliquant par une moindre consommation de crédits pour réaliser l'action.

Avec la mise en perspective que le budget primitif est avant un acte de prévision.

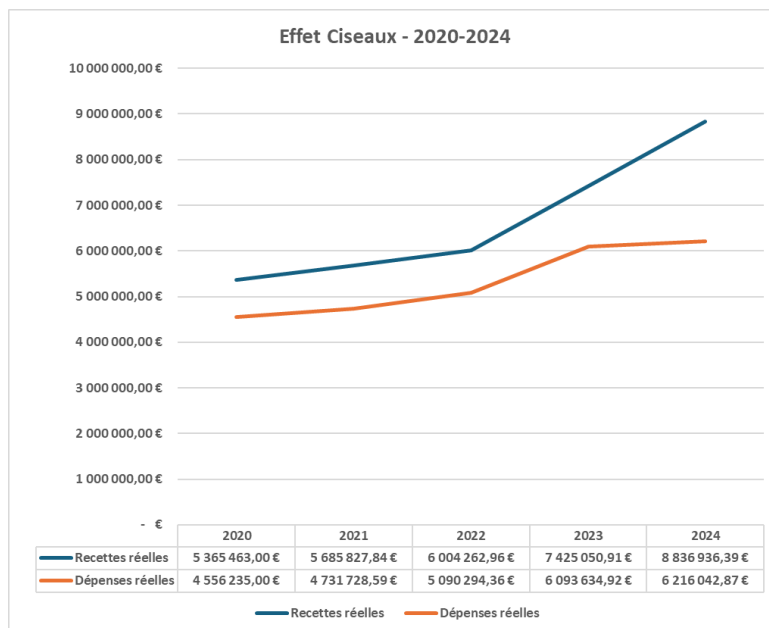


En lien avec l'agenda des opérations inscrites au PPI à savoir les autorisations de programmes relatives aux travaux sur le complexe DOUILLET ainsi que la réhabilitation des vestiaires du Stade Raymond VION, les politiques relatives à la Transition écologique et aménagement du territoire ainsi que le Sport connaissent une exécution en retrait par rapport aux prévisions initiales du BP 2024.

Enfin, sur certaines politiques à l'instar de l'Education Enfance Jeunesse en investissement, le choix a été fait sur 2024 de mettre en « stand by » l'achat de gros électroménagers pour la restauration (acquisition très impactantes) afin d'étudier l'opportunité d'inclure ces demandes dans le cadre des réflexions en cours sur la réhabilitation du groupe scolaire. Néanmoins, cette décision n'a pas d'impacts sur la capacité actuelle de production de la restauration scolaire.

	Fonct 2024	Invest 2024	BP 2024	Fonct CFU 2024	Inv CFU 2024	CFU 2024
1- Citoyenneté et vie en société	38 929,42 €	257 732,65 €	296 662,07 €	35 267,00 €	254 329,00 €	289 596,00 €
1.1 - Développer la démocratie locale	12 060,00 €		12 060,00 €	9 197,00 €		9 197,00 €
1.2 - Assurer la sécurité et la tranquillité publique et prévenir la délinquance	15 169,42 €	257 732,65 €	272 902,07 €	15 470,00 €	254 329,00 €	269 799,00 €
1.3 - Prévenir les risques et accompagner la population en cas de crise	11 700,00 €		11 700,00 €	10 600,00 €		10 600,00 €
2- Transition écologique et aménagement durable du territoire	56 280,00 €	1 095 738,46 €	1 152 018,46 €	61 100,00 €	321 224,63 €	382 324,63 €
2.1 - Accompagner le passage à une transition énergétique et écologique douce	2 100,00 €	656 982,13 €	659 082,13 €	3 100,00 €	238 489,28 €	241 589,28 €
2.2 - Développer et favoriser les modes de déplacements doux	4 180,00 €	40 000,00 €	44 180,00 €	3 000,00 €	6 708,60 €	9 708,60 €
2.3 - Assurer une haute qualité des espaces publics	50 000,00 €	398 756,33 €	448 756,33 €	55 000,00 €	76 026,75 €	131 026,75 €
3- Sport	82 648,00 €	429 517,00 €	512 165,00 €	69 321,00 €	152 688,00 €	222 009,00 €
3.1 - Renforcer le lien avec les associations du territoire	75 648,00 €		75 648,00 €	66 500,00 €		66 500,00 €
3.2 - Disposer d'infrastructures remises aux normes et modernisées pour renforcer l'attractivité auprès des clubs et usagers	- €	429 517,00 €	429 517,00 €	- €	152 688,00 €	152 688,00 €
3.3 - Impulser de nouvelles actions avec les acteurs de territoire pour faire évoluer l'offre des animations sportives	7 000,00 €		7 000,00 €	2 821,00 €		2 821,00 €
4- Education Enfance Jeunesse	360 555,00 €	193 300,00 €	553 855,00 €	326 098,10 €	69 661,00 €	395 759,10 €
4.1 - Renforcer la coopération entre les acteurs éducatifs	7 700,00 €		7 700,00 €	8 450,00 €		8 450,00 €
4.2 - Contribuer à l'autonomie et à l'émancipation des enfants et des jeunes	92 821,00 €		92 821,00 €	55 175,00 €		55 175,00 €
4.4 - Moderniser l'approche de la jeunesse à travers des modes d'actions adaptés aux besoins, aux attentes et aux pratiques	1 800,00 €		1 800,00 €	1 708,00 €		1 708,00 €
4.6 - Maintenir en restauration collective la qualité nutritionnelle tout en contribuant à développer une éducation au goût	258 234,00 €		258 234,00 €	260 765,10 €		260 765,10 €
4.7 - Permettre l'accès à des conditions d'apprentissage optimales	- €	193 300,00 €	193 300,00 €	- €	69 661,00 €	69 661,00 €
5- Solidarités et Cohésion Sociale	112 891,00 €		112 891,00 €	112 710,98 €		112 710,98 €
5.3 - Renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble et l'intergénérationnel	107 691,00 €		107 691,00 €	105 710,98 €		105 710,98 €
5.4 - Réduire la fracture numérique	5 200,00 €		5 200,00 €	7 000,00 €		7 000,00 €
6- Culture et Patrimoine	144 933,00 €	2 457,00 €	147 390,00 €	139 542,00 €	3 510,00 €	143 052,00 €
6.1 - Développer et faciliter l'accès à la culture à toutes et tous	38 500,00 €		38 500,00 €	29 139,00 €		29 139,00 €
6.2 - Développer une offre diversifiée	103 683,00 €		103 683,00 €	103 403,00 €		103 403,00 €
6.3 - Valoriser et entretenir le patrimoine historique communal	2 750,00 €	2 457,00 €	5 207,00 €	7 000,00 €	3 510,00 €	10 510,00 €
7- Pilotage de l'action publique	83 788,00 €	137 012,00 €	220 800,00 €	82 300,00 €	159 757,00 €	242 057,00 €
7.1 - Communiquer et promouvoir l'action publique locale	8 688,00 €		8 688,00 €	7 200,00 €		7 200,00 €
7.2 - Moderniser et sécuriser les outils et matériels pour améliorer la qualité d'accueil et de service	75 100,00 €	137 012,00 €	212 112,00 €	75 100,00 €	159 757,00 €	234 857,00 €
Total général	880 024,42 €	2 115 757,11 €	2 995 781,53 €	826 339,08 €	961 169,63 €	1 787 508,71 €

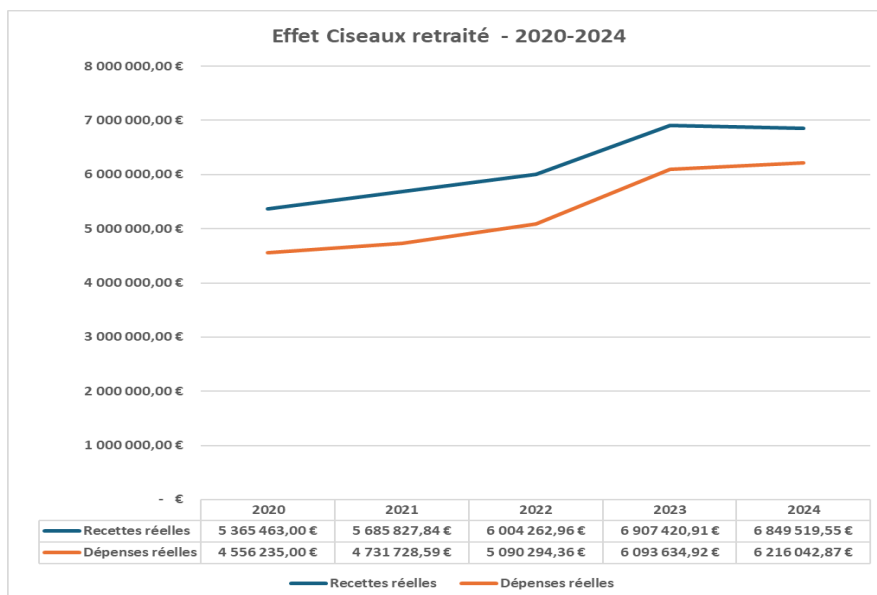
I. Section de Fonctionnement



La section de fonctionnement synthétiquement présentée ci-dessus montre un solde d'exécution (Recettes – Dépenses) à 737 k€ soit +62 k€ par rapport au CFU 2023. Néanmoins, il convient de pondérer ce résultat 2024 au regard de la plus-value issue de la cession de terrains ayant préalablement fait l'objet d'un rachat à l'EPFN dans le cadre de l'opération « résidence seniors ».

En effet, l'opération de cession a généré une plus-value de plus de 400 k€ retraitée comptablement au Chapitre 77 « Produits exceptionnels ».

Enfin, la commune a perçu une recette dans le cadre du protocole d'accord négocié pour l'indemnisation du sinistre de la Galaxie des Loisirs soit + 201 k€.



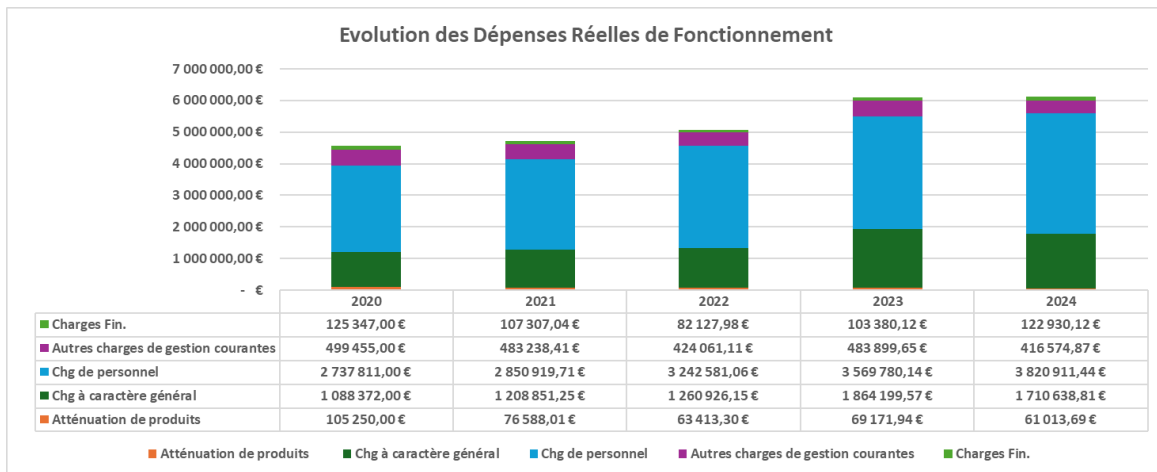
* effet ciseaux retraité des recettes « exceptionnelles »

Section de fonctionnement - Recettes							
	2020	2021	2022	2023	2024	évol CA 24/CA 23	
Recettes réelles	5 365 463 €	5 687 290 €	5 960 871 €	7 425 051 €	8 836 936 €	19,0%	1 411 885,48 €
chapitre 013 Atténuation de charges	129 238,00 €	198 585,57 €	75 472,14 €	162 762,57 €	123 497,96 €	-24,1%	39 264,61 €
chapitre 70 Produits des services	284 864,00 €	393 567,51 €	290 618,30 €	702 342,94 €	616 817,74 €	-12,2%	85 525,20 €
chapitre 73 Impôts et taxes	242 436,00 €	241 763,00 €	178 147,00 €	235 402,00 €	234 395,00 €	-0,4%	1 007,00 €
chapitre 731 Imposition directe	3 595 148,84 €	3 612 402,81 €	3 972 583,91 €	4 297 114,40 €	4 376 269,59 €	1,8%	79 155,19 €
chapitres 73 & 731 Impôts et taxes	3 837 584,84 €	3 854 165,81 €	4 150 730,91 €	4 532 516,40 €	4 610 664,59 €	1,7%	78 148,19 €
chapitre 74 Dotations et parti.	1 087 171,00 €	1 214 908,21 €	1 372 246,09 €	1 472 770,46 €	1 423 432,26 €	-3,4%	49 338,20 €
chapitre 75 Autres produits de gestion	6 006,00 €	6 852,65 €	691,00 €	26 441,27 €	260 856,84 €		
chapitre 76 produits financiers	- €	- €	- €	9 629,00 €	7 144,00 €		
chapitre 77 produits exceptionnels	20 599,00 €	19 210,10 €	71 112,43 €	517 630,00 €	1 726 560,00 €		
chapitre 78 reprise sur amort prov	- €	- €	- €	958,27 €	67 963,00 €		
Recettes d'ordre	- €	- €	11 650,00 €	80,40 €	80,00 €		0,40 €
chapitre 042 Opé. Ordre transferts entre sections	- €	- €	11 650,00 €	80,40 €	80,00 €		0,40 €
R002	- €	100 000,00 €					
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 365 462,84 €	5 787 289,85 €	5 972 520,87 €	7 425 131,31 €	8 837 016,39 €	19,0%	1 411 885,08 €

Section de fonctionnement - Dépenses							
	2020	2021	2022	2023	2024	évol CA 24/CA 23	
Dépenses réelles	4 556 235,00 €	4 731 728,59 €	5 090 294,36 €	6 093 634,92 €	6 216 042,87 €	2,01%	122 407,95 €
chapitre 014 Atténuation de produits	105 250,00 €	76 588,01 €	63 413,30 €	69 171,94 €	61 013,69 €	-11,8%	8 158,25 €
chapitre 011 Chg à caractère général	1 088 372,00 €	1 208 851,25 €	1 260 926,15 €	1 864 199,57 €	1 710 638,81 €	-8,2%	153 560,76 €
chapitre 012 Chg de personnel	2 737 811,00 €	2 850 919,71 €	3 242 581,06 €	3 569 780,14 €	3 820 911,44 €	7,0%	251 131,30 €
chapitre 65 Autres charges de gestion courantes	499 455,00 €	483 238,41 €	424 061,11 €	483 899,65 €	416 574,87 €	-13,9%	67 324,78 €
chapitre 66 Charges Fin.	125 347,00 €	107 307,04 €	82 127,98 €	103 380,12 €	122 930,12 €	18,9%	19 550,00 €
chapitre 67 Charges except.	- €	4 824,17 €	1 398,97 €	741,80 €	1 148,94 €	54,9%	407,14 €
chapitre 68 Dotations aux provisions	- €	- €	15 785,79 €	2 461,70 €	82 825,00 €	3264,5%	80 363,30 €
Dépenses d'ordre	204 567,00 €	165 197,47 €	173 842,17 €	657 152,62 €	1 883 723,32 €	186,6%	1 226 570,70 €
chapitre 042 Opé. Ordre transferts entre sections	204 567,00 €	165 197,47 €	173 842,17 €	657 152,62 €	1 883 723,32 €	186,6%	1 226 570,70 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 760 802,00 €	4 896 926,06 €	5 264 136,53 €	6 750 787,54 €	8 099 766,19 €	20,0%	1 348 978,65 €
ratio rigidité RH	60,09%	60,25%	63,70%	58,58%	61,47%		
				674 343,77 €	737 250,20 €	9,3%	62 906,43 €

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des dépenses de fonctionnement :



Section de fonctionnement - Dépenses							
	2020	2021	2022	2023	2024	évol CA 24/CA 23	
Dépenses réelles	4 556 235,00 €	4 731 728,59 €	5 090 294,36 €	6 093 634,92 €	6 216 042,87 €	2,0%	122 407,95 €
chapitre 014 Atténuation de produits	105 250,00 €	76 588,01 €	63 413,30 €	69 171,94 €	61 013,69 €	-11,8%	8 158,25 €
chapitre 011 Chg à caractère général	1 088 372,00 €	1 208 851,25 €	1 260 926,15 €	1 864 199,57 €	1 710 638,81 €	-8,2%	153 560,76 €
chapitre 012 Chg de personnel	2 737 811,00 €	2 850 919,71 €	3 242 581,06 €	3 569 780,14 €	3 820 911,44 €	7,0%	251 131,30 €
chapitre 65 Autres charges de gestion courantes	499 455,00 €	483 238,41 €	424 061,11 €	483 899,65 €	416 574,87 €	-13,9%	67 324,78 €
chapitre 66 Charges Fin.	125 347,00 €	107 307,04 €	82 127,98 €	103 380,12 €	122 930,12 €	18,9%	19 550,00 €
chapitre 67 Charges except.	- €	4 824,17 €	1 398,97 €	741,80 €	1 148,94 €	54,9%	407,14 €
chapitre 68 Dotations aux provisions	- €	- €	15 785,79 €	2 461,70 €	82 825,00 €	3264,5%	80 363,30 €
Dépenses d'ordre	204 567,00 €	165 197,47 €	173 842,17 €	657 152,62 €	1 883 723,32 €	186,6%	1 226 570,70 €
chapitre 042 Opé. Ordre transferts entre sections	204 567,00 €	165 197,47 €	173 842,17 €	657 152,62 €	1 883 723,32 €	186,6%	1 226 570,70 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 760 802,00 €	4 896 926,06 €	5 264 136,53 €	6 750 787,54 €	8 099 766,19 €	20,0%	1 348 978,65 €
ratio rigidité RH	60,09%	60,25%	63,70%	58,58%	61,47%		

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 6,2 M€ (+122 k€) par rapport au CFU 2023.

Les effets d'évolution entre 2023 et 2024 doivent être pondérés avec l'absence de rattachements de charges et de recettes qui n'avaient pu être opérés en 2022 et avaient ainsi impacté les résultats 2022 et 2023 par un effet de déport sur 2023.

Pour mémoire :

- **rattachements de charges : 250 k€**
- **rattachements de produits : 184 k€**

	2020	2021	2022	2023	2024	Evol Moy
Charges à caractère général (chap 011)	1 088 371,75 €	1 208 851,25 €	1 260 926,15 €	1 864 199,57 €	1 710 630,00 €	11,97%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 737 810,50 €	2 850 919,71 €	3 242 581,06 €	3 569 780,14 €	3 820 912,00 €	8,69%
Attribution de compensation (art 739211)	50 368,00 €	50 368,00 €	41 973,30 €	50 368,00 €	50 368,00 €	0,00%
FNGIR (art 739221)	- €	- €	- €	- €	- €	
FPIC (art 739221)	5 463,00 €	2 436,00 €	1 372,00 €	- €	- €	- 49,89%
Autres reversements (autres art 739)	49 419,35 €	23 784,01 €	20 068,00 €	18 803,94 €	10 646,00 €	- 31,87%
Atténuation de produit (chap 014)	105 250,35 €	76 588,01 €	63 413,30 €	69 171,94 €	61 014,00 €	- 12,74%
Contributions obligatoires (art 655 hors 65561)	38 466,51 €	39 403,09 €	17 633,28 €	71 590,59 €	4 708,00 €	- 40,85%
Subventions versées (art 657 hors 6573641)	350 119,05 €	343 529,43 €	311 600,00 €	231 437,57 €	233 333,00 €	- 9,65%
Subvention d'équilibre des budgets annexes (art 6573641)	- €	- €	- €	- €	- €	
Autres charges de gestion courante (chap 65 hors 655 et 657)	110 869,16 €	100 305,89 €	94 827,83 €	180 871,49 €	178 534,00 €	12,65%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	499 454,72 €	483 238,41 €	424 061,11 €	483 899,65 €	416 575,00 €	- 4,43%
Total des dépenses de gestion courante	4 430 887,32 €	4 619 597,38 €	4 990 981,62 €	5 987 051,30 €	6 009 131,00 €	7,91%

A.1 Evolution des charges à caractère général (Chapitre 011)

Les charges à caractère général enregistrent une diminution de -8.24% par rapport à 2023 soit – 153 k€.

Les principaux postes de dépenses exposés sont :

Les Frais de nettoyage des locaux avec une évolution de + 60 k€ en 2024. Dans le cadre du contrat avec la société GOUZE, la commune a eu recours à des prestations complémentaires en sus afin de palier à un fort absentéisme sur les personnels communaux soit près de 70 k€ sur 2024. Deux arrêts maladie de longue durée grèvent les effectifs en place mis sous tension en sus d'arrêts plus courts et plus ponctuels.

Des postes de dépenses tels que les Bâtiments publics ont connu une augmentation notable 30 k€ par rapport à 2023 lié au vieillissement des bâtiments communaux à l'instar des écoles et d'un besoin constant d'intervention y compris pour les toitures.

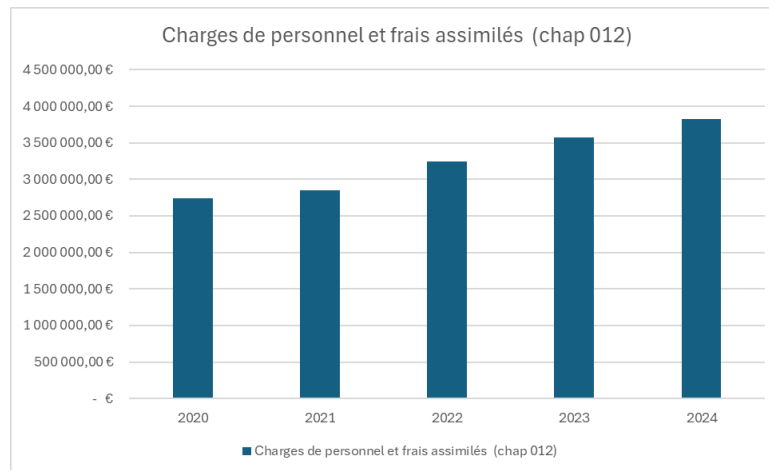
L'électricité et le Gaz restent à un niveau globalement stable sur 2024 après avoir eu des périodes de rattrapages et d'inflation.

De manière générale, le chapitre 011 a été, sur les postes de dépenses inhérents aux achats courants, largement impacté par l'inflation (+7%) sur les années précédentes et demeurent à un niveau haut même si le chapitre est en recul.

Le chapitre avait été fortement impacté par l'absence des rattachements de charges sur 2022 près 210 k€ ; cela vient pondérer le résultat exposant une hausse + 100 k€ sir les rattachements avaient été réalisés.

A.2 Evolution des charges de personnel (Chapitre 012)

Les charges de personnel ont été impactées en 2024 avec une évolution de +7% (+251k€) par rapport à 2023 soit un chapitre à 3 820 k€ pour 2024.



Ce chapitre intègre en année pleine :

- Le coût de l'évolution du point d'indice de 2023 des agents communaux soit +32 k€ sur 2024
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à compter du 1er janvier 2024
- L'effet sur une année pleine de l'augmentation du SMIC au 1er mai 2023 et son impact sur la grille des catégories C
- L'effet sur une année pleine des mesures spécifiques bas de grille de 2023
- La généralisation du Supplément Familial de Traitement
- L'effet sur une année pleine du Forfait mobilité durable soit + 48 k€
- L'augmentation du SMIC de +2% à compter du 1er novembre 2024
- Le coût des élections supplémentaires + 6 k€
- L'intégration de deux agents à temps partiel pour l'Agence Postale Communale en 2023 soit près 52 k€ en 2024 en année pleine (6 k€ en 2023) (le financement est à hauteur de près de 17 k€ par an
- La monétisation des comptes épargnes temps pour 15 k€
- L'assurance statutaire (assurance couvrant les arrêts maladies) pour 101 k€
- Le coût des allocations de retour à l'emploi (ARE) de 33,7 k€ soit + 9,7 k€ par rapport au BP 2024
- L'augmentation de la masse salariale de l'Enfance-jeunesse de + 22,7 k€ du fait de l'augmentation de la fréquentation de l'accueil périscolaire et extrascolaire
- Le coût des remplacements de personnel en congé de maladie longue durée + 64 k€
- La prime du pouvoir d'achat versée en 2024 soit 19 k€

Une décision modificative d'un montant de 110 k€ a permis d'abonder le chapitre 012 pour pallier les charges supplémentaires de personnel sur la base des provisions constituées au BP 2024.

Ces provisions ont permis de d'abonder dans le cadre de la DM à hauteur de + 64 k€.

ABSENTEISME :

Concernant l'absentéisme, l'analyse des données 2024 met en exergue un taux d'absentéisme important qui perdure et qui fera l'objet de chiffrés en 2025 et 2026. Une démarche relative à la prévention des risques est initiée en 2025 (conventionnement avec le Centre de Gestion de Seine-Maritime pour un accompagnement à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques, états des lieux des conditions de travail...)

Le taux d'absentéisme global est de 16,7% sur 3 339 jours d'arrêts en 2024.

Taux d'absentéisme - focus par catégories	FSP	National (collectivités)
Congé Maladie Ordinaire	7	4,52
Congé Longue Durée, longue Maladie, Disponibilité d'office raison médicale	1,5	1,31
Accident/Maladie Professionnelle	7	/

Les jours d'arrêts 2024 (3 339 jours d'arrêts) sont répartis ainsi :

- CMO (maladie ordinaire) pour 42 % ;
- Congés longue maladie, longue durée, disponibilités d'office pour raisons médicales ou en attente de l'avis d'un expert pour 42%
- Accident de travail : 8%
- Maternité : 7%

Le contrat d'assurance statutaire ne couvre pas l'absentéisme dû à la maladie ordinaire depuis 2023. Sur les autres causes d'absentéisme (aux décès, accidents de services, maladies imputables au service sans franchise et maladie de longue durée, longue maladie sans franchise), l'assurance est venue abondée en 2023 à des remboursements à hauteur de 110 k€.

Une provision a été constituée en 2024 en part de financement de l'absentéisme de la maladie ordinaire, risque non couvert par le contrat d'assurance.

A noter que l'assurance statutaire ne concerne que les agents titulaires affiliés à la CNRACL.

Pour contenir les coûts, le non-remplacement automatique des absences est maintenu pour les postes où un ratio d'encadrement est réglementairement imposé.

Ainsi, la commune applique des délais de carences sur les postes des agents communaux en cas d'absentéisme. De plus, il est instauré dans la mesure du possible un remplacement interne entre services en fonction des compétences détenues par les agents municipaux à savoir CAP Petite Enfance par exemple pour permettre le remplacement d'une aide auxiliaire ou auxiliaire de puériculture à la Crèche par une ATSEM ou un animateur.

Nous avons pu constater en 2024, un accroissement significatif des départs d'agents contractuels, plus particulièrement dans le secteur de l'animation enfance-jeunesse : démission, abandon de poste... le recrutement dans ce secteur est tendu, nous notons un turn-over important lié notamment à l'âge des candidats et au changement de paradigme constaté sur le rapport au travail. La difficulté réside dans la capacité des collectivités à pouvoir recruter rapidement car les préavis sont de courte durée.

Une étude sera menée en 2025 pour déterminer les potentiels facteurs aggravant de ces départs et le plan d'actions en découlant.

A.3 Evolution des charges de gestion courante (Chapitre 65)

Les charges de gestion connaissent une évolution de -13.9% sur 2024 à 2023.

- **Les subventions**

Après, une baisse notamment liée à l'arrêt de versement de subvention à l'association Cap Loisirs en fin 2022 ; les comptes 2024 s'élève à 233k€, soit une évolution de +0.82% par rapport aux résultats 2023.

- **Les contributions obligatoires**

Les contributions obligatoires sont en recul de -93.42% en 2024 soit 4 708 € en 2024 contre 71 590.59€ en 2023. Les contributions aux syndicats de communes sont depuis 2024 dans leurs globalités fiscalisées.

A.4 Evolution des atténuations de produits (Chapitre 14)

Les atténuations de produits sont principalement constituées des pénalités « Loi SRU », des attributions de compensation à la Métropole Rouen Normandie et du FPIC.

Ce chapitre connaît une évolution de – 11.79% soit – 8k€ en 2024 du fait de la moindre pénalité au titre de la loi SRU et de l'absence de contribution au FPIC pour la seconde année consécutive.

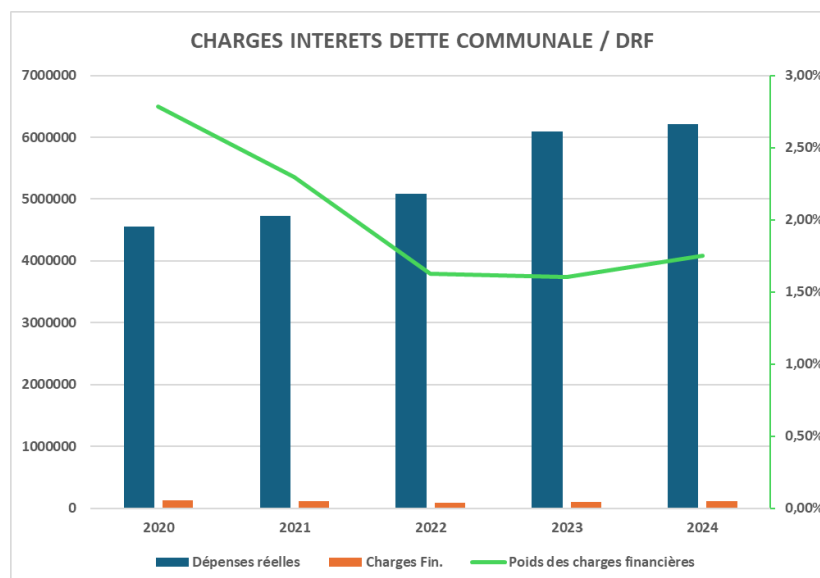
A.5 Les autres charges d'exploitation

- **Les Charges Financières (chapitre 66)**

Les charges financières comprennent les intérêts de la dette, les ICNE (intérêts courus non échus) ainsi que les intérêts de la ligne de trésorerie.

Les intérêts de la dette connaissent une augmentation de + 11.51% par rapport à 2023.

Globalement les charges financières restent minorées et représentent 1.75% des dépenses réelles de fonctionnement.



- **Les Provisions (chapitre 68)**

Envoyé en préfecture le 22/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 076-217604750-20250321-DCM2025005-DE

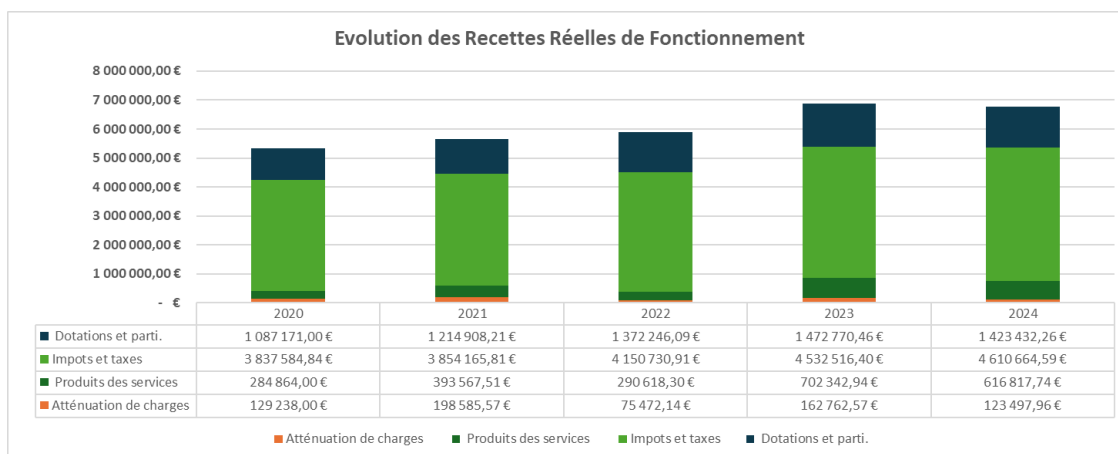
Etat financier - provisions 2024

n°	Titre	Objet	Comptes comptable public	date création	n° d'élég CM	balance entrée 2024					
1	Provision pour litiges		15111	03/02/2022	2022-08	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	
2	Provision pour créances douteuses	Titres en recouvrement - phase contentieuse	4911	03/02/2022	2022-09	1 590,52 €	2 265,30 €	3 855,82 €	2 688,00 €	1 167,82 €	
2	Provision pour créances douteuses	Titres en recouvrement - phase contentieuse	4961	04/02/2022	2022-09	743,70 €	- €	743,70 €	434,00 €	309,70 €	
3	Provision pour CET	Monétisation du CET	1581	03/02/2022	2022-07	11 955,00 €	21 559,70 €	33 514,70 €	11 108,00 €	22 406,70 €	
4	Provision pour risques	Financement absentéisme des agents communaux	15181	14/03/2024	2024-16	- €	34 000,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €	- €	
5	Provision pour risques	Financement du CIA	15181	14/03/2024	2024-17	- €	25 000,00 €	25 000,00 €	19 733,00 €	5 267,00 €	
							17 289,22 €	82 825,00 €	100 114,22 €	67 963,00 €	32 151,22 €

Les provisions ont été mises à jour ou constituées (financement de l'absentéisme et financement du CIA) à hauteur de 100 k€ sur 2024 et ont été reprises en recettes de fonctionnement à hauteur de 67 k€.

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes de fonctionnement :



Les recettes réelles de fonctionnement représentent 8,8 M€ et augmentent de +19% (+1,4 M€) par rapport au CFU 2023.

Ce résultat est à pondérer au regard des impacts « absence rattachements de recettes » qui avaient grevé 2022/2023 mais surtout au regard des opérations à caractère exceptionnel déjà mentionnées à savoir la cession de foncier dans le cadre de l'opération « résidence seniors » et le versement de l'indemnisation de la galaxie des loisirs (chapitres 75 et 77).

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	
Atténuation de charges (chap 013)	129 238,27 €	198 585,57 €	75 472,14 €	162 762,57 €	123 498,00 €	-24,12%	- 39 264,57 €
Prod. services, domaine, ventes diverses (chap 70)	284 864,06 €	393 567,51 €	290 618,30 €	702 342,94 €	616 818,00 €	-12,18%	- 85 524,94 €
Dotation de solidarité communautaire (art 73212)	65 479,00 €	65 651,00 €	114 593,00 €	65 651,00 €	65 651,00 €	0,00%	- €
FNGIR (art 73221)	63 554,00 €	63 554,00 €	63 554,00 €	63 554,00 €	63 554,00 €	0,00%	- €
FPIC (art 732221)	113 403,00 €	112 558,00 €	- €	106 197,00 €	105 190,00 €	-0,95%	- 1 007,00 €
Impôts et taxes (sauf 731)	242 436,00 €	241 763,00 €	178 147,00 €	235 402,00 €	234 395,00 €	-0,43%	- 1 007,00 €
Impôts directs locaux (art 73111)	3 241 590,00 €	3 103 355,01 €	3 534 171,12 €	3 773 002,77 €	3 981 404,41 €	5,52%	208 401,65 €
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (art 73123)	202 655,88 €	340 706,97 €	302 603,44 €	255 224,60 €	196 746,00 €	-22,91%	- 58 478,60 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité (art 73141)	117 471,70 €	118 885,70 €	134 621,41 €	173 752,70 €	135 260,00 €	-22,15%	- 38 492,70 €
Droits de Place (art 73154)	1 140,54 €	1 783,22 €	1 457,94 €	6 053,00 €	8 113,00 €	34,03%	2 060,00 €
Taxe locale sur la publicité extérieure (art 73174)	32 290,72 €	47 671,91 €	- €	89 080,34 €	49 943,00 €	-43,93%	- 39 137,34 €
Autres taxes (Autres articles chap 73)	- €	- €	- €	- €	- €		
Fiscalité locale (731)	3 595 148,84 €	3 612 402,81 €	3 972 853,91 €	4 297 113,41 €	4 371 466,41 €	1,73%	74 353,01 €
Dotation forfaitaire des communes (art 74111)	372 746,00 €	353 896,00 €	306 789,00 €	331 145,00 €	325 105,00 €	-1,82%	- 6 040,00 €
Dotation de solidarité rurale (art 741121)	82 395,00 €	80 062,00 €	82 968,00 €	98 102,00 €	111 492,00 €	13,65%	13 390,00 €
Dotation nationale de péréquation - DNP (art 741127)	13 148,00 €	11 833,00 €	10 650,00 €	9 585,00 €	11 502,00 €	20,00%	1 917,00 €
FCTVA (art 744)	6 520,85 €	8 612,56 €	2 170,45 €	4 650,59 €	4 919,00 €	5,77%	268,41 €
Participations (art 747)	325 289,55 €	298 502,66 €	356 194,95 €	624 196,16 €	524 849,00 €	-15,92%	- 99 347,16 €
Compensations TFB Locaux industriels	- €	261 664,00 €	270 695,00 €	292 627,00 €	313 280,00 €	7,06%	20 653,00 €
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	258 565,44 €	171 832,00 €	321 398,00 €	83 959,00 €	103 165,00 €	22,88%	19 206,00 €
D.C.R.T.P (art 748312)	28 506,00 €	28 506,00 €	21 381,00 €	28 506,00 €	26 360,00 €	-7,53%	- 2 146,00 €
Autres dotations (autres articles chap 74)	- €	- €	0,00 €	- €	- €		
Dotations (74)	1 087 170,84 €	1 214 908,22 €	1 372 246,40 €	1 472 770,75 €	1 420 672,00 €	-3,54%	- 52 098,75 €
Autres recettes d'exploitations (chap 75)	6 006,38 €	6 852,65 €	691,00 €	26 441,27 €	260 686,00 €	885,91%	234 244,73 €
Total des recettes de gestion courante	2 103 274,39 €	2 564 724,75 €	2 355 857,63 €	3 123 830,17 €	3 046 131,00 €	-2,49%	- 77 699,17 €

B.1 Evolution des principales dotations et participations

Dotations et participations (chapitre 74)

Le résultat 2024 met en exergue une évolution des participations de -3.54% soit -52 k€ par rapport au CFU 2023.

Ce chapitre comprend notamment :

- La participation des organismes telle que la CAF marque un recul de 99 k€ par rapport au CFU 2023 dû à l'impact de l'absence des rattachements de recettes en 2022 et qui avaient gonflé les résultats de 2023 ; dans une mise en perspective les dotations restent constantes en 2024 ;
- La DGF dans ses composantes a connu en 2024 une légère augmentation de +2.11% dans le cadre de mesures exceptionnelles d'accompagnement des collectivités.

Les compensations

Les dotations de compensation versées par l'Etat notamment au titre de la taxe foncière sur le bâti pour les locaux industriels connaissent une évolution de 7.06% sur la compensation du foncier bâti des locaux industriels et de 22.88% pour les autres compensations fiscales en lien avec l'augmentation des bases de 2024.

B.2 Evolution des contributions directes et de la fiscalité transférée

Les résultats 2024 des Chapitres 73 et 731 « Impôts et taxes » sont en hausse de +1.7% soit +78 k€ par rapport au CFU 2023.

Les taxes sont à un niveau qui accuse le cout d'un manque de dynamique avec -22.15% soit -38 k€ pour la taxe sur la consommation finale d'électricité et des droits de mutation qui connaissent un recul de -22.91% soit - 58 k€.

Le chapitre 731 « Imposition directe » connaît une augmentation de 1.73% (+ 74k€) par rapport au CFU 2023 avec l'effet d'une augmentation dynamique des bases fiscales de +3.9%.

B.3 Evolution des autres contributions directes (hors fiscalité directe) et des produits exceptionnels

▪ Les atténuations de charge

Les atténuations de charge comprennent notamment les remboursements au titre de l'assurance statutaire de la collectivité.

Elles connaissent une évolution de -24.12% soit -39 k€. Le traitement régulier des arrêts de travail en lien avec notre assureur assure une régularité de traitement et de versement.

▪ Les produits de services

Les produits de services (restauration scolaire, crèche, périsco et extrascolaire, transport scolaire, spectacles...) connaissent une évolution au titre des résultats 2024 de -12.18% soit -85 k€ qui doit être pondérée en prenant en compte l'absence des rattachements de recettes 2022 créant un effet de déport sur 2023 de 100 k€.

Les produits relatifs à la politique Education Enfance Jeunesse : 589 k€

- **Les autres produits de gestion courante et produits exceptionnels**

Pour les produits de gestion courante (Chapitre 75) : le chapitre a été abondé de l'indemnisation du sinistre de la galaxie des loisirs pour 201 k€ ;

Pour les produits exceptionnels, le chapitre (Chapitre 77) a été marquée en 2024 par la cession d'immobilisations : à savoir la vente de terrains pour la construction d'une résidence seniors pour 1.7M€ de recettes portées au chapitre 77 (données retraitées comptablement et prises en compte en HT) – la valeur brute est prise en compte dans le cadre de la comptabilisation de la cession d'immobilisations ;

II. Section d'Investissement



CFU 2024

Section d'investissement - Recettes							
	2020	2021	2022	2023	2024	évol CA 24/CA 23	
Recettes d'équipement	841 319,04 €	818 869,96 €	1 079 170,82 €	1 358 627,85 €	3 215 740,77 €	136,7%	1 857 112,92 €
chapitre 13 Subventions d'investissement	441 319,04 €	118 844,96 €	198 370,82 €	858 627,85 €	528 740,77 €	-38,4%	329 887,08 €
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	400 000,00 €	700 025,00 €	880 800,00 €	500 000,00 €	2 687 000,00 €	437,4%	2 187 000,00 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €		
chapitre 21 Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €		
Recettes financières	1 001 553,41 €	874 532,21 €	881 486,94 €	946 504,66 €	1 107 908,12 €	17,1%	161 403,46 €
chapitre 10 & 1068 Dotations, fonds divers et réserves	883 142,41 €	777 065,21 €	798 726,94 €	891 273,66 €	1 053 145,12 €	18,2%	161 871,46 €
chapitre 024 Produits de cessions	- €	- €	- €	- €	- €		
chapitre 23					2 088,00 €		
chapitre 27 Autres immo financières	118 411,00 €	97 467,00 €	82 760,00 €	55 231,00 €	52 675,00 €	-4,6%	2 556,00 €
Recettes d'ordre	204 567,00 €	165 197,47 €	173 842,17 €	714 469,51 €	2 357 473,50 €	230,0%	1 643 003,99 €
chapitre 040 Opé. Ordre transferts entre sections	204 567,00 €	165 197,47 €	173 842,17 €	657 152,62 €	1 883 723,32 €	186,6%	1 226 570,70 €
chapitre 041 Opé. Patrimoniales	- €	- €	- €	57 316,89 €	473 750,18 €		416 433,29 €
chapitre 021 Vir. Section fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €		- €
R001			182 000,95 €	558 608,21 €			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 047 439,45 €	1 858 599,64 €	2 316 500,88 €	3 578 210,23 €	6 681 122,39 €	86,7%	3 102 912,16 €
% EMPRUNT S/RECETTES	19,54%	37,66%	41,26%	16,56%	40,22%	208,58%	148,27%

Section d'investissement - Dépenses							
	2020	2021	2022	2023	2024	évol CA 24/CA 23	
Dépenses d'équipement	1 384 525,78 €	758 430,95 €	1 128 282,57 €	3 945 549,27 €	2 616 677,73 €	-33,7%	1 328 871,54 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles	6 345,00 €	- €	- €	- €	47 224,00 €		
Compte 204 Subvention d'équipement versées	- €	31 347,00 €	- €	- €	- €		
chapitre 21 Immobilisations corporelles	115 858,64 €	309 430,94 €	464 812,78 €	904 651,13 €	2 104 256,71 €	132,6%	1 199 605,58 €
chapitre 23 Immobilisations en cours	1 262 322,14 €	417 653,01 €	663 469,79 €	3 040 898,14 €	465 197,02 €	-84,7%	2 575 701,12 €
Dépenses financières	506 244,77 €	518 588,65 €	560 643,21 €	655 194,86 €	2 371 486,60 €	262,0%	1 716 291,74 €
% Capital dette s/ dépenses hors ordre	26,77%	40,61%	33,20%	13,69%	47,42%		
chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €		
chapitre 13 Subventions d'investissement	- €	- €	- €	25 200,56 €	- €	-100,0%	25 200,56 €
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	506 244,77 €	518 588,65 €	560 643,21 €	629 994,30 €	2 365 486,60 €	275,5%	1 735 492,30 €
chapitre 020 Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	6 000,00 €		
Dépenses d'ordre	- €	- €	68 966,89 €	57 397,29 €	473 830,18 €	725,5%	416 432,89 €
chapitre 040 Opé. Ordre transferts entre sections	- €	- €	68 966,89 €	80 €	80,00 €	-0,5%	0,40 €
chapitre 041 Opé. Patrimoniales	- €	- €	- €	57 316,89 €	473 750,18 €	726,5%	416 433,29 €
D 001	609 137,20 €	399 579,09 €	- €	- €	1 079 931,19 €		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 499 907,75 €	1 676 598,69 €	1 757 892,67 €	4 658 141,42 €	6 541 925,70 €	40,4%	1 883 784,28 €

139 196,69 €

A. Les Dépenses

A.1 Evolution des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (hors RAR) représentent 2,6 M€ soit -33.7% (-1.3 M€) par rapport au CFU 2023 :

Section d'investissement - Dépenses							
	2020	2021	2022	2023	2024	évol CA 24/CA 23	
Dépenses d'équipement	1 384 525,78 €	758 430,95 €	1 128 282,57 €	3 945 549,27 €	2 616 677,73 €	-33,7%	1 328 871,54 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles	6 345,00 €	- €	- €	- €	47 224,00 €		
Compte 204 Subvention d'équipement versées	- €	31 347,00 €	- €	- €	- €		
chapitre 21 Immobilisations corporelles	115 858,64 €	309 430,94 €	464 812,78 €	904 651,13 €	2 104 256,71 €	132,6%	1 199 605,58 €
chapitre 23 Immobilisations en cours	1 262 322,14 €	417 653,01 €	663 469,79 €	3 040 898,14 €	465 197,02 €	-84,7%	2 575 701,12 €
Dépenses financières	506 244,77 €	518 588,65 €	560 643,21 €	655 194,86 €	2 371 486,60 €	262,0%	1 716 291,74 €
% Capital dette s/ dépenses hors ordre	26,77%	40,61%	33,20%	13,69%	47,42%		
chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €		
chapitre 13 Subventions d'investissement	- €	- €	- €	25 200,56 €	- €	-100,0%	25 200,56 €
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	506 244,77 €	518 588,65 €	560 643,21 €	629 994,30 €	2 365 486,60 €	275,5%	1 735 492,30 €
chapitre 020 Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	6 000,00 €		
Dépenses d'ordre	- €	- €	68 966,89 €	57 397,29 €	473 830,18 €	725,5%	416 432,89 €
chapitre 040 Opé. Ordre transferts entre sections	- €	- €	68 966,89 €	80 €	80,00 €	-0,5%	0,40 €
chapitre 041 Opé. Patrimoniales	- €	- €	- €	57 316,89 €	473 750,18 €	726,5%	416 433,29 €
D 001	609 137,20 €	399 579,09 €	- €	- €	1 079 931,19 €		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 499 907,75 €	1 676 598,69 €	1 757 892,67 €	4 658 141,42 €	6 541 925,70 €	40,4%	1 883 784,28 €

Les « restes à réaliser » RAR 2024 représentent 43 k€ (soit 18 k€ au titre du Chapitre 21 et 25 k€ au titre du Chapitre 23) tels que présentés ci-après :

RAR - DEPENSES				
MOUVEMENT	Date	Tiers	Imputation	Reste/Admis TTC
202400177(D) RAR 2024 - OPERATION 1588 - POINT APPORT VOLONTAIRE - DALLEES BETONS Service : DST-DJR	08/03/2024	M BRICOLAGE (code : 531)	D I 21 2128 1588 020 //INV-CC7 //DEV-DURABLE - Esp:ST1	490,00 €
202400383(D) RAR 2024 - INFORMATIQUE - TEL - PM - LOGICIEL DE SUPERVISION Service : DST-DJR	22/05/2024	ERYMA SAS (code : 5029)	D I 21 21838 1584 11 //BAT21-PM //PATR-COM-EQUIP - Esp:ST1	5 935,29 €
2024001153(D) RAR 2024 - MAINTENANCE - CTM - DOUILLET - EGLISE ST PIERRE - AJOUT LICENCE LOGICIEL Service : DST-DJR	27/11/2024	ERYMA SAS (code : 5029)	D I 21 2185 1585 020 //INV-CC7 //PATR-COM-EQUIP - Esp:ST1	2 988,69 €
2024001157(D) RAR 2024 - RESSOURCES HUMAINES - HDV - SIEGE BLOON Service : DG-CP	29/11/2024	YKR DESIGN BLOON PARIS (code : 5623)	D I 21 2188 1587 020 //BAT14-HDV //PATR-COM-EQUIP - Esp:DR1	318,00 €
2024001161(D) RAR 2024 - EQUIPEMENT - BOURVIL - REMPLACEMENT EXTINCTEUR Service : DST-DJR	03/12/2024	EUROFEU SERVICES (code : 4929)	D I 21 2188 1587 020 //BAT2-BOURVIL //PATR-COM-EQUIP - Esp:ST1	1 455,11 €
2024000742(D) RAR 2024 - RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT COMMUNAL - MULTI SITES - ACHAT ELECTRO MENAGER Service : DST-DJR	23/07/2024	GFFROID (code : 1306)	D I 21 2188 1587 020 //PATR-COM-EQUIP - Esp:ST1	7 249,80 €
				18 436,89 €
2024001044(D) ESPACES PUBLICS - VIDEO PROTECTION AMO Service : DST-DJR	17/10/2024	VIDEO CONCEPT (code : 554)	D I 23 2313 1502 11 //INV-CC7 //PREV-SEC - Esp:ST1	316,87 €
2024001194(D) RAR 2024 - P3 - CHAUFFAGE BATIMENTS COMMUNAUX Service : DST-DJR	26/12/2024	ENGIE COFELY (code : 1579)	D I 23 2315 1595 - Esp:ST1	25 000,00 €
				25 316,87 €
				43 753,76 €

NB : Pour mémoire, les autorisations de programmes ne sont pas comptabilisées au titre des RAR. Leur financement doit être obligatoirement provisionné par lissage des crédits de paiement au titre du Budget et des diverses décisions modificatives.

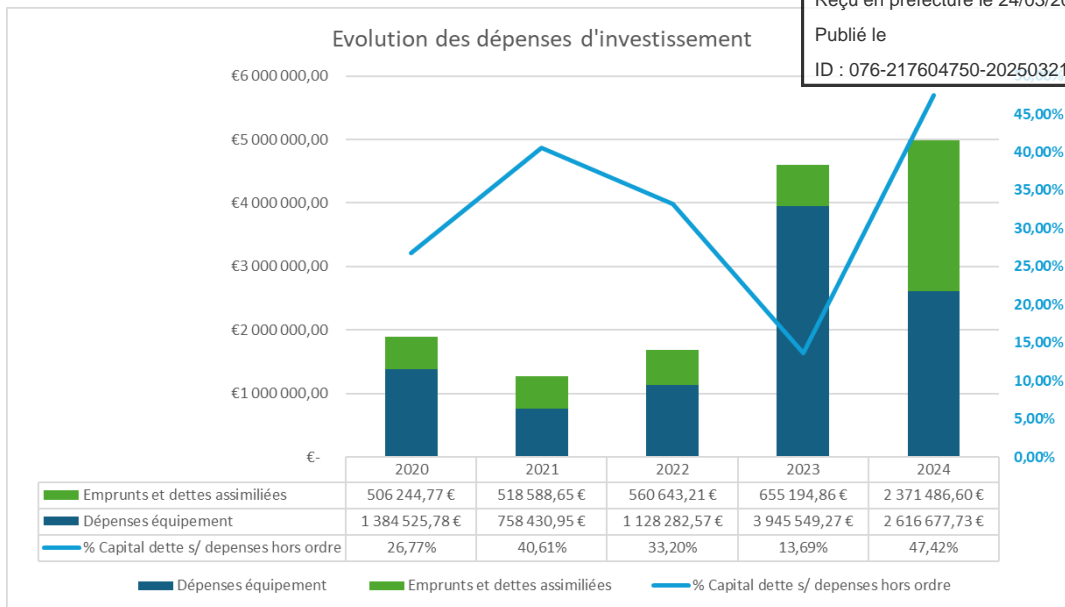
Les AP en qualité d'engagements annuels votés par le Conseil Municipal (création, ajustements, révisions ou lissages) se suffisent à elles même et ne nécessitent pas l'établissement de restes à réaliser pour leur exécution. L'engagement a pourvoir aux crédits de paiement réside dans le cadre des délibérations qui sont présentées au Conseil Municipal.

Les dépenses d'équipement à 2 616 k€ (soit les chapitres 20, 21 et 23 « immobilisations incorporelles », « immobilisations corporelles » et « immobilisations en cours ») connaissent une diminution de -33.7% soit -1 328 k€.

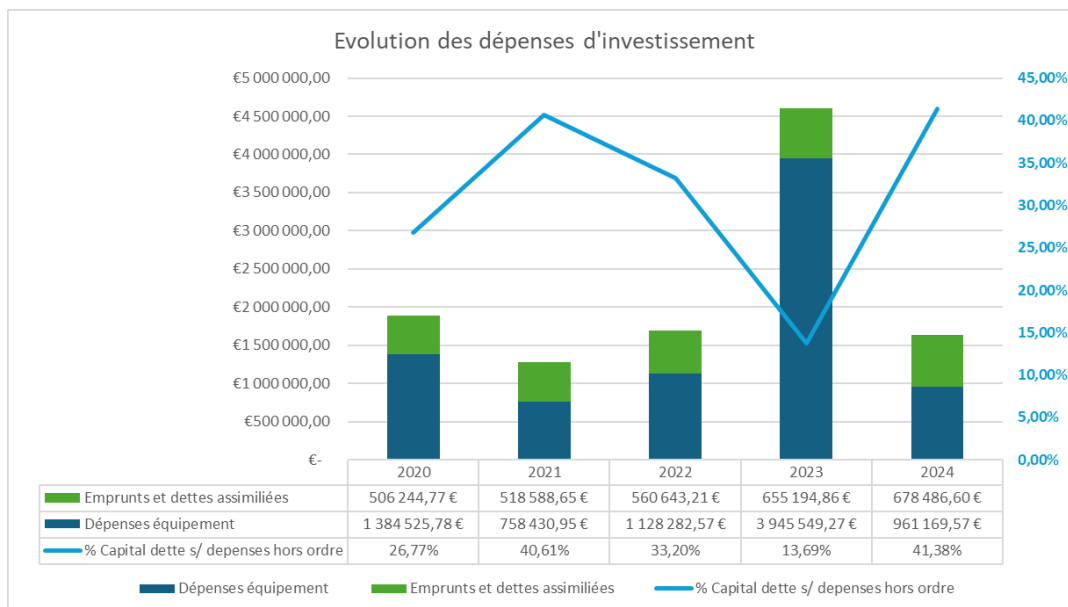
Le calendrier des différentes opérations avait très largement impacté l'exercice 2023 sur le rythme du mandatement des crédits avec la finalisation des opérations suivantes (3,9 M€) :

- *Réhabilitation Eglise Notre Dame ;*
- *Travaux du nouveau poste de Police Municipale ;*
- *Réhabilitation du Gymnase Nicolas Fleury ;*
- *Travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville et intégration de l'Agence Postale ;*
- *Renouvellement des véhicules communaux ;*
- *Implantation de la vidéoprotection phase 1.*

L'exercice 2024 est un exercice d'ouverture de nouvelles opérations avec des phases d'études et de consultations au titre de la commande publique.



Avec le retraitement du prêt relais et de l'acquisition des terrains à l'EPFN dans le cadre de l'opération de la « résidence seniors » :



Mis en perspective du volume des dépenses réalisées en 2024, le capital de la dette à rembourser représente 41.38% des dépenses d'investissement en 2024.

A.2 Le Plan pluriannuel d'investissement

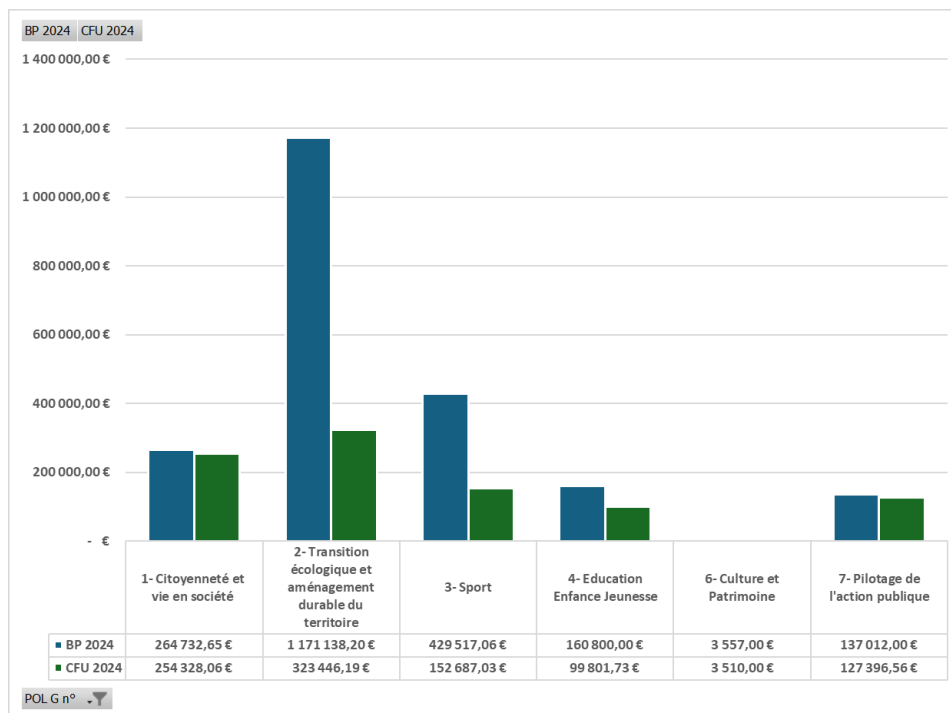
Au titre du PPI 2024 (dépenses d'équipement), la mise en œuvre de nouveaux projets pour la commune à l'instar des AP/CP « Travaux complexe DOUILLET », « Réhabilitation des vestiaires du stade VION », l'implantation de panneaux photovoltaïques ou encore l'édition du Budget Participatif 2024 ont eu une amorce sur l'exercice nécessitant des phases d'études, d'expertises et de consultations des entreprises.

Les phases de réalisation vont s'accélérer sur 2025 avec la finalisation de ces opérations en sus de la nouvelle programmation.

Comme pour d'autres opérations précédemment menées, l'opération « Travaux Complexe DOUILLET » nécessite des études complémentaires afin de prendre en compte l'état actuel du bâtiment fragilisé par le temps.

Le taux d'exécution de + 44% sur 2024 est assez logique en termes d'agendas après une première phase du PPI (2020-2023) qui a été consacré à des opérations d'ampleur rendues nécessaires par un parc bâtiminaire vétuste et devenant dangereux.

La première édition du budget participatif a été pour la commune un dispositif très novateur et apprenant dans sa conduite, sa communication, sa planification et sa réalisation qui se finalisera en 2025. Cette première édition sera exploitée en termes de retours d'expériences.

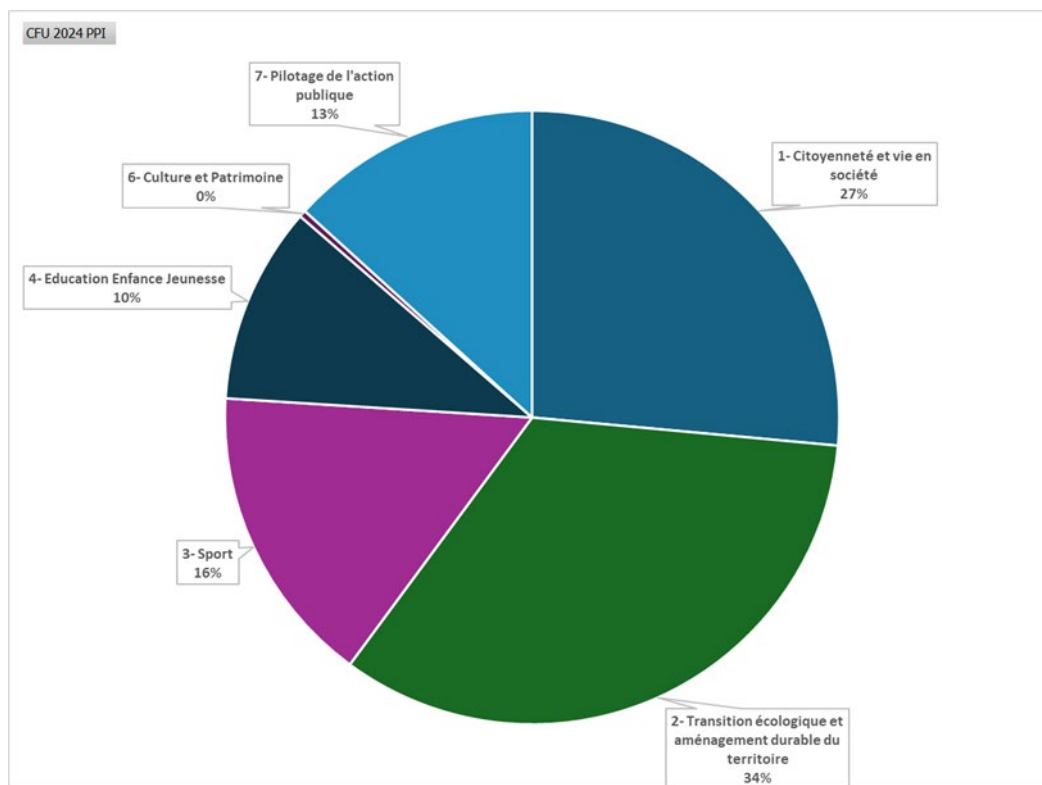


* présentation de l'exécution du PPI par politique.

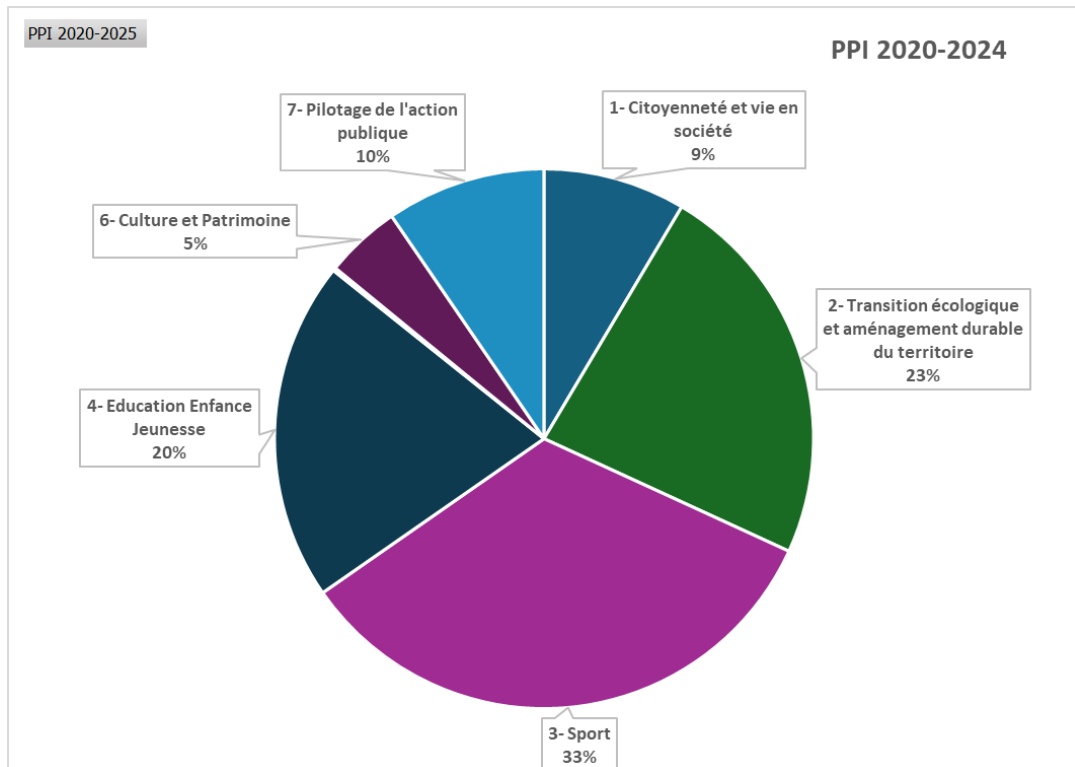
Vu synthétique par opérations et leur taux d'exécution sur les crédits prévus en 2024 :

OPERATIONS		Budget dé	Publié le	Réalisé dépense	%réa
1502	OPERATION VIDEO PROTECTION	187			
1515	OPERATION REHAB REHABILITATION GYMNASE N FLEURY	318		187 415,78	99,83%
1519	OPERATION REHAB EXTENSION EMLL (APCP)	50 000,00		36 804,00	73,61%
1580	OPERATION REHAB EXTENSION EPLL (APCP)	13 800,00		8 692,00	62,99%
1581	OPERATION REHABILITATION HOTEL DE VILLE	127 244,19		124 302,52	97,69%
1583	OPERATION ACCESSIBILITE	33 755,68		15 061,75	44,62%
1584	OPERATION MODERNISATION INFO COM	43 830,00		37 894,71	86,46%
1585	OPERATION MODERNISATION TEL COM	6 100,00		1 075,80	17,64%
1586	OPERATION SECURISATION INFO COM	2 082,00		0,00	0,00%
1587	OPERATION RENOUVELLEMENT ACQUISITION EQUIP COM	146 000,00		125 853,16	86,20%
1588	OPERATION TRANSITION ENERGETIQUE - ECOLOGIQUE	174 000,00		59 471,87	34,18%
1589	OPERATION CREATION RESERVES PLUVIALES	20 000,00		349,50	1,75%
1590	OPERATION EMBELLISSEMENT ESPACES PUBLICS	22 667,01		3 528,32	15,57%
1591	OPERATION AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	232 071,32		61 512,36	26,51%
1592	OPERATION AIRES DE JEUX	30 000,00		0,00	0,00%
1594	OPERATION SECURISATION SITES COMMUNAUX	71 000,00		63 672,28	89,68%
1595	OPERATION ENERGIE	50 000,00		24 316,62	48,63%
1596	OPERATION VESTIAIRES STADE VION	110 761,46		31 426,80	28,37%
1597	OPERATION EGLISE SAINT PIERRE	3 557,00		3 510,00	98,68%
1601	OPERATION TRAVAUX FACADES BATIMENTS COMMUNAUX	1 400,00		0,00	0,00%
1602	OPERATION TRAVAUX EDUC ENFANCE JEUNESSE	42 000,01		20 118,62	47,90%
1603	OPERATION BUDGET PARTICIPATIF 2024	100 000,00		0,00	0,00%
1604	OPERATION TRAVAUX FACADES DOUILLET (APCP)	380 000,00		34 903,25	9,19%
		2 166 756,92		961 169,57	44,36%

Vu synthétique PPI / Politiques et objectifs :

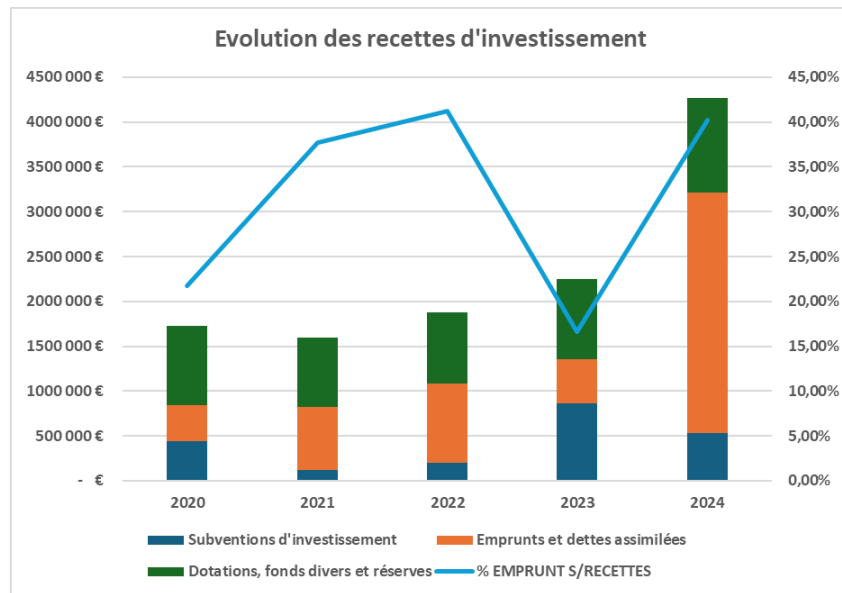


1- Citoyenneté et vie en société		
1.2 - Assurer la sécurité et la tranquillité publique et prévenir la délinquance	254 328,06 €	316,87 €
Mise en sécurité des bâtiments communaux	63 672,28 €	- €
Modernisation des outils informatiques et de téléphonie	3 240,00 €	- €
Préserver la tranquillité des espaces publics	187 415,78 €	316,87 €
1.3 Prévenir les risques et accompagner la population en cas de crise		- €
2- Transition écologique et aménagement durable du territoire	323 446,19 €	25 490,00 €
2.1 - Accompagner le passage à une transition énergétique et écologique douce	243 343,76 €	25 490,00 €
Développement durable et valorisation du patrimoine naturel	349,50 €	- €
Entretien des bâtiments communaux	24 316,62 €	25 000,00 €
Réhabilitation des bâtiments communaux	159 205,77 €	- €
Transition énergétique	59 471,87 €	490,00 €
2.2 - Développer et favoriser les modes de déplacements doux	6 708,60 €	- €
Aménagements et entretien des espaces publics communaux	6 708,60 €	- €
2.3 - Assurer une haute qualité des espaces publics	73 393,83 €	- €
Aménagements et entretien des espaces publics communaux	54 803,76 €	- €
Mise en sécurité des bâtiments communaux	15 061,75 €	- €
Renouvellement des aires de jeux et embellissement des espaces publics	3 528,32 €	- €
2.4 - Assurer un aménagement urbain et un territoire raisonné, solidaire et de qualité		- €
3- Sport	152 687,03 €	- €
3.2 - Disposer d'infrastructures remises aux normes et modernisées pour renforcer l'attractivité auprès des clubs et usagers	152 687,03 €	- €
Réhabilitation des bâtiments communaux	152 687,03 €	- €
4- Education Enfance Jeunesse	99 801,73 €	- €
4.5 - Contribuer à l'égalité des chances dans l'accès à l'apprentissage	14 500,03 €	- €
Modernisation des matériels et des équipements scolaires	14 500,03 €	- €
4.7 - Permettre l'accès à des conditions d'apprentissage optimales	85 301,70 €	- €
Modernisation des matériels et des équipements scolaires	19 687,08 €	- €
Réhabilitation des équipements scolaires	65 614,62 €	- €
6- Culture et Patrimoine	3 510,00 €	- €
6.3 - Valoriser et entretenir le patrimoine communal	3 510,00 €	- €
Mise en sécurité des bâtiments communaux	3 510,00 €	- €
7- Pilotage de l'action publique	127 396,56 €	17 946,89 €
7.2 - Moderniser et sécuriser les outils et matériels pour améliorer la qualité d'accueil et de service	127 396,56 €	17 946,89 €
Modernisation des outils informatiques et de téléphonie	24 470,48 €	8 923,98 €
Renouvellement des équipements, des matériels et des véhicules d'intervention	102 926,08 €	9 022,91 €
Total général	961 169,57 €	43 753,76 €



B. Les Recettes

B.1 Evolution des recettes d'investissement



Les recettes d'investissement représentent 4.3 M€ hors RAR 2024 soit +87.57% (+2 018 k€) par rapport au CFU 2023.

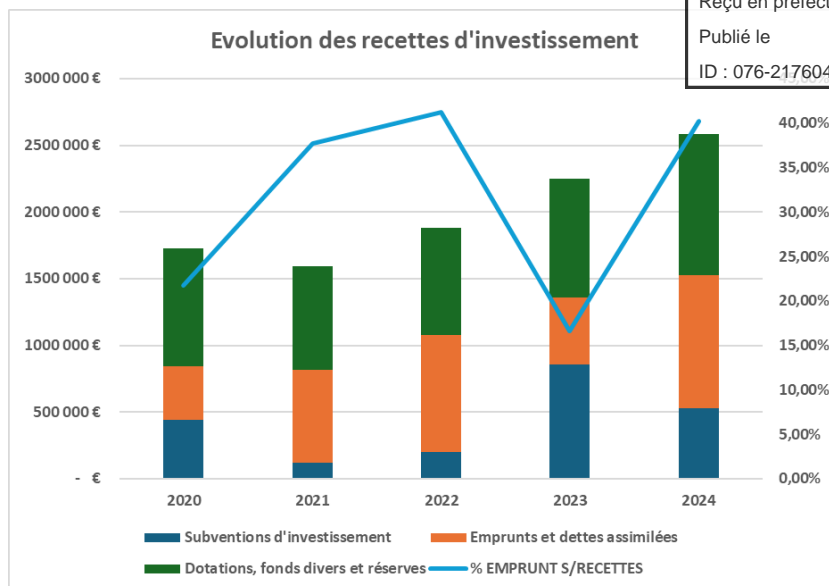
Cet écart entre l'exécution des dépenses et la réalisation des recettes tient au décalage entre la programmation des opérations et l'encaissement des recettes dont le versement des subventions qui dans leur très grande majorité sont versées à N+1 après réalisation des investissements sur factures acquittées ; seuls sont versés des acomptes.

Un premier cycle de subventions est quasi échu en 2024 avec la clôture des opérations les plus importantes.

Le bilan des subventions notifiées par les partenaires (CD 76, MRN, Région et Etat) :

	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	RAR 2024	GLOBAL 22-24
ACCESSIBILITE	20 664,00 €	20 326,00 €	48 216,00 €	8 185,00 €	97 391,00 €
CRECHE		101 550,00 €		- €	101 550,00 €
EGLISE NOTRE DAME	18 427,86 €	85 742,91 €	17 070,43 €	- €	121 241,20 €
GYMNASE N FLEURY	154 958,96 €	601 187,74 €	222 405,84 €	67 514,67 €	1 046 067,21 €
OPE SPECIALE	4 320,00 €	20 869,29 €	10 366,42 €	- €	35 555,71 €
REHA MAIRIE		28 951,92 €	211 482,08 €	- €	240 434,00 €
REHA STADE VION				62 200,00 €	115 200,00 €
TRAVAUX DOUILLET				171 510,36 €	171 510,36 €
VIDEO PROTECTION			19 200,00 €	30 104,70 €	49 304,70 €
					1 978 254,18 €

Avec le retraitement du prêt relais et de l'acquisition des terrains à l'EPFN dans le cadre de l'opération de la « résidence seniors » :



Les restes à réaliser 2024 en recettes représentent 339 k€ au titre des subventions d'équipement (DETR, DSIL, FACIL, CD76) notifiées en lien avec les opérations.

	RAR 2024
1502	30 104,70 €
VIDEO PHASE 2 - engagé	25 304,70 €
ETAT - DETR	25 304,70 €
VIDEOPROTECTION - engagé	4 800,00 €
CD 76	4 800,00 €
1515	67 514,67 €
GYMNASE N FLEURY - engagé	67 514,67 €
ETAT - DSIL	67 514,67 €
1583	8 185,00 €
ACC CIMETIERE - engagé	1 623,00 €
CD 76	1 623,00 €
ACC ECOLES - engagé	3 000,00 €
CD 76	3 000,00 €
ACC RAGOT - engagé	3 562,00 €
CD 76	3 562,00 €
1596	62 200,00 €
STADE VION - engagé	62 200,00 €
ETAT - DETR	62 200,00 €
1604	171 510,36 €
TRAVAUX DOUILLET	81 510,36 €
DETR	81 510,36 €
TRAVAUX DOUILLET	90 000,00 €
CD 76	90 000,00 €
Total général	339 514,73 €

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »

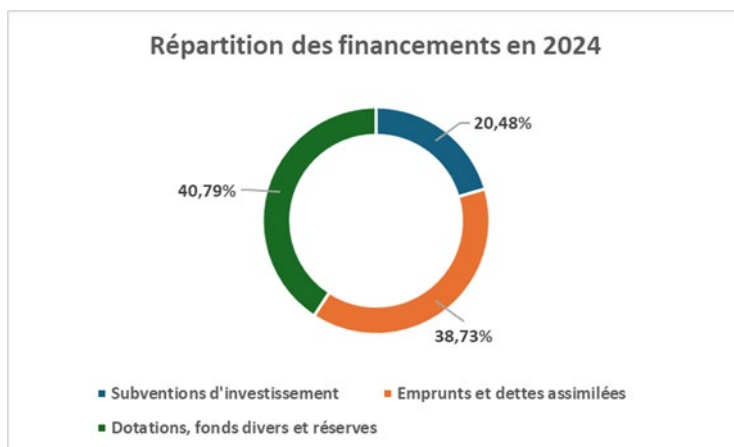
Hors l'opération relative au portage de terrains et à la cession des terrains en vue de la réalisation de la « résidence seniors » dont les effets ont déjà été présentés précédemment et qui a fait l'objet d'un prêt relais pour un capital de 1 687 000 €.

Au titre de l'emprunt, la commune a contractualisé un emprunt de 1 M€ conformément au BP 2024 qui représente 38.73% des recettes d'investissement (hors opération « résidence seniors » précitée).

*

**

Les financements en recettes d'investissement sont répartis comme suit :



III. Indicateurs et grands équilibres

Capacité de désendettement	Taux d'épargne brute
> 7 ans	15%
7<x<10	10<x<15
>10	>10
15 ans	7%

Les ratios prudentiels établis par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a fixé des seuils et plafonds de référence ; ces seuils sont des indicateurs liés à la stratégie financière.

Pour la capacité de désendettement les plafonds sont fixés en fonction de l'échelon :

- 12 années pour le bloc communal
- 10 années pour les départements
- 9 années pour les régions

A. Solde intermédiaire de gestion

Pour mémoire les soldes intermédiaires de gestion sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

La CAF brute (épargne brute) permet à la commune de rembourser en priorité la dette en capital puis de financer l'investissement.

Quant à la CAF nette (épargne nette), elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement de la dette en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.

La CAF nette affiche un résultat à 238 k€ soit +31.09% par rapport au CFU 2023 (dans le cadre d'une analyse qui fait extraction des données relatives à l'opération « résidence seniors »).

EPARGNE CFU 2020-2024 (avec prêt relais)

F/I D/R Chapitres	2020	2021	2022	2023	2024
F R 70	284 864 €	393 568 €	290 618 €	702 343 €	616 818 €
F R 73	242 436 €	241 763 €	178 147 €	235 402 €	234 395 €
F R 731	3 595 149 €	3 612 403 €	3 972 854 €	4 297 113 €	4 376 270 €
F R 74	1 087 171 €	1 214 908 €	1 372 246 €	1 472 771 €	1 423 432 €
F R 75	6 006 €	6 853 €	691 €	26 441 €	260 857 €
F R 013	129 238 €	198 586 €	75 472 €	162 763 €	123 498 €
Total RRF hors cessions	5 344 864 €	5 668 080 €	5 890 029 €	6 896 833 €	7 035 270 €

F D 011	1 088 372 €	1 208 851 €	1 260 926 €	1 864 200 €	1 710 615 €
F D 012	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	3 569 780 €	3 820 912 €
F D 65	499 455 €	483 238 €	424 061 €	483 900 €	416 575 €
F D 014	105 250 €	76 588 €	63 413 €	69 172 €	61 014 €
Total DRF hors charges financières	4 430 887 €	4 619 597 €	4 990 982 €	5 987 051 €	6 009 116 €
<i>RH/dépenses de fonctionnement</i>	61,79 %	61,71 %	64,97 %	59,63 %	63,59 %

F D 66	913 977 €	1 048 482 €	899 047 €	909 782 €	1 026 154 €
Charges financières 66111	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 514 €	112 670 €
Epargne brute	787 089 €	939 751 €	816 214 €	812 267 €	913 483 €
taux d'épargne brute	14,7%	16,6%	13,9%	11,8%	13,0%
I D 16	506 245 €	518 589 €	560 643 €	629 994 €	2 365 487 €
Epargne nette	280 844 €	421 162 €	255 571 €	182 273 €	- 1 452 003 €
encours au 31/12/N dette totale	3 159 940 €	3 340 912 €	3 661 067 €	3 531 072 €	3 852 585 €
Annuité de la dette	633 133 €	627 321 €	643 476 €	727 508 €	2 478 157 €
Capacité de désendettement	4,01	3,56	4,49	4,35	4,22

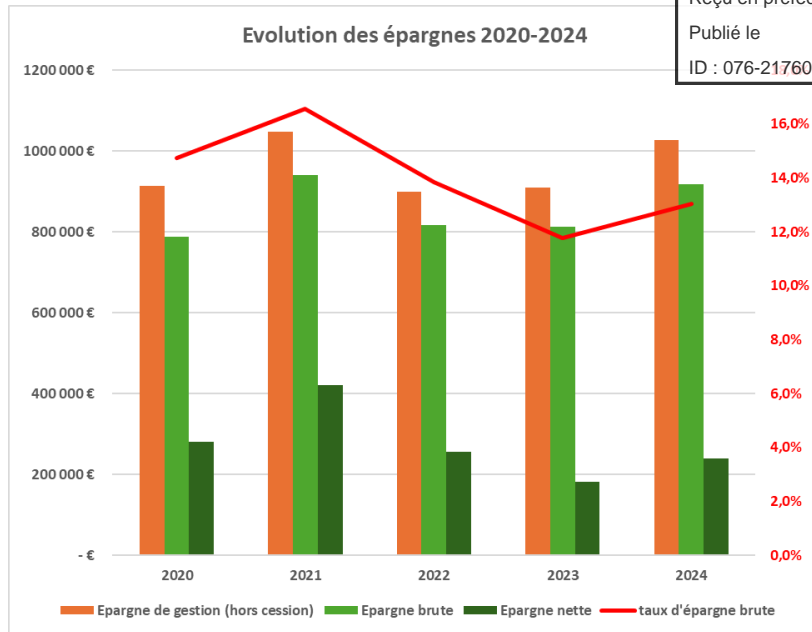
Avec le retraitement du prêt relais et de l'acquisition des terrains à l'EPFN dans le cadre de l'opération de la « résidence seniors » :

EPARGNE CFU 2020-2024

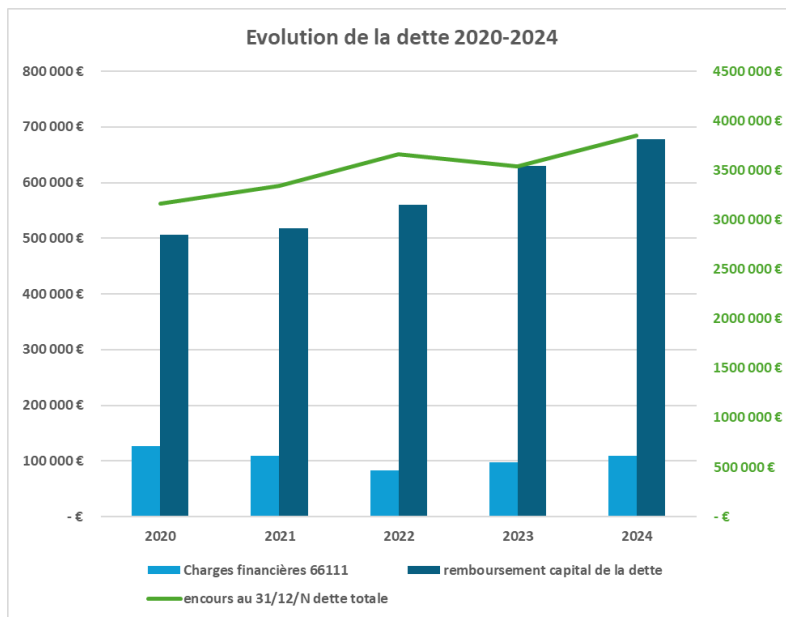
F/I D/R Chapitres	2020	2021	2022	2023	2024
F R 70	284 864 €	393 568 €	290 618 €	702 343 €	616 818 €
F R 73	242 436 €	241 763 €	178 147 €	235 402 €	234 395 €
F R 731	3 595 149 €	3 612 403 €	3 972 854 €	4 297 113 €	4 376 270 €
F R 74	1 087 171 €	1 214 908 €	1 372 246 €	1 472 771 €	1 423 432 €
F R 75	6 006 €	6 853 €	691 €	26 441 €	260 857 €
F R 013	129 238 €	198 586 €	75 472 €	162 763 €	123 498 €
Total RRF hors cessions	5 344 864 €	5 668 080 €	5 890 029 €	6 896 833 €	7 035 270 €

F D 011	1 088 372 €	1 208 851 €	1 260 926 €	1 864 200 €	1 710 615 €
F D 012	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	3 569 780 €	3 820 912 €
F D 65	499 455 €	483 238 €	424 061 €	483 900 €	416 575 €
F D 014	105 250 €	76 588 €	63 413 €	69 172 €	61 014 €
Total DRF hors charges financières	4 430 887 €	4 619 597 €	4 990 982 €	5 987 051 €	6 009 116 €
<i>RH/dépenses de fonctionnement</i>	61,79 %	61,71 %	64,97 %	59,63 %	63,59 %

F D 66	913 977 €	1 048 482 €	899 047 €	909 782 €	1 026 154 €
Charges financières 66111	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 514 €	108 735 €
Epargne brute	787 089 €	939 751 €	816 214 €	812 267 €	917 419 €
taux d'épargne brute	14,7%	16,6%	13,9%	11,8%	13,0%
I D 16	506 245 €	518 589 €	560 643 €	629 994 €	678 486 €
Epargne nette	280 844 €	421 162 €	255 571 €	182 273 €	238 933 €
encours au 31/12/N dette totale	3 159 940 €	3 340 912 €	3 661 067 €	3 539 405 €	3 852 585 €
Annuité de la dette	633 133 €	627 321 €	643 476 €	727 508 €	787 221 €
Capacité de désendettement	4,01	3,56	4,49	4,36	4,20



B. La dette et la capacité de désendettement



Montants : Amortissement												
COMMUNE DE FRANQUEVILLE SAINT												
N	Objet	Capital initial	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
E2	Travaux d'	800000,00	63008,75									
E3	Emprunt :	400000,00	25044,93	25044,98								
E4		400000,00	31289,70	32716,51	34208,38	35768,29						
E5		600000,00	43767,92	44823,37	45904,29	47011,30						
E6	Investisse:	300000,00	19219,74	19219,74	19219,74	19219,76						
E7	INVESTIS	580800,00	38720,00	38720,00	38720,00	38720,00	38720,00	38720,00	38720,00	38720,00	38720,00	38720,00
E8	PPI 2021-	300000,00	20000,00	20000,00	20000,00	20000,00	20000,00	20000,00	20000,00	20000,00	20000,00	20000,00
E9	PPI 2020	800000,00	53333,00	53333,00	53334,00	53333,00	53333,00	53334,00	53333,00	53333,00	53334,00	53333,00
E10		300000,00	20000,00	20000,00	20000,00	20000,00	20000,00	20000,00	20000,00	20000,00	20000,00	20000,00
E11	Emprunt :	500000,00	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32
E12	Emprunt :	500000,00	33333,36	33333,36	33333,36	33333,36	33333,36	33333,16				
E13	Investisse:	450000,00	230769,24	230769,06								
E14	TRAVAUX	500000,00	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32
E15	PPI 2024	500000,00	16666,66	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32
E16	PPI 2024	500000,00	16666,66	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32	33333,32
E17	PRET RE	1687000,00	1687000,00									
Total du Budget COM		13 167 800,00	2 365 486,60	651 293,30	398 053,05	400 718,99	298 719,44	248 720,82	232 052,96	232 052,96	232 053,96	232 052,96
			678 486,60 €									

La capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule en divisant l'encours de la dette par le montant de l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement).

Exprimée en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales et permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

On considère sur une durée moyenne d'emprunt de 15 ans que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 12 ans.

La situation communale est saine avec une capacité de désendettement à 4,20 années pour l'exercice 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne de gestion (hors cession)	913 977 €	1 048 482 €	899 047 €	909 782 €	1 026 154 €
Charges financières 66111	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 514 €	108 735 €
Epargne brute	787 089 €	939 751 €	816 214 €	812 267 €	917 419 €
taux d'épargne brute	14,7%	16,6%	13,9%	11,8%	13,0%
remboursement capital de la dette	506 245 €	518 589 €	560 643 €	629 994 €	678 486 €
Epargne nette	280 844 €	421 162 €	255 571 €	182 273 €	238 933 €
encours au 31/12/N dette totale	3 159 940 €	3 340 912 €	3 661 067 €	3 539 405 €	3 852 585 €
Annuité de la dette	633 133 €	627 321 €	643 476 €	727 508 €	787 221 €
Capacité de désendettement	4,01	3,56	4,49	4,36	4,20

C. Les Ratios

Ratios	Type de ratios	2020		2021		2022		2023	2024
		Métropole - de 5 000 à 9 999	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	Métropole - de 5 000 à 9 999	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	Métropole - de 5 000 à 9 999	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE
Dépenses réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	918	720	944	750	1 003	808	969	976
Produit des impositions directes / population	Ratios Légaux	526	512	517	492	543	561	600	634
Recettes réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	1 124	848	1 158	902	1 210	946	1 180	1 450
Dépenses d'équipement brut / population	Ratios Légaux	288	219	298	115	327	179	627	422
Encours de la dette / population	Ratios Légaux	821	499	796	530	797	581	563	615
Dotations globales de fonctionnement / population	Ratios Légaux	154	74	154	71	153	64	70	71
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	57,53%	60,09%	57,63%	60,25%	57,05%	63,70%	58,58%	62,30%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de	Ratios Légaux	89,28%	94,35%	88,73%	92,32%	89,73%	94,80%	90,55%	74,78%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	25,59%	25,80%	25,68%	12,78%	27,01%	18,93%	53,14%	29,07%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	73,04%	58,89%	68,72%	58,75%	65,83%	61,42%	47,56%	42,39%

* Données Finance Active

* Ratios des strates (nationale et commune) données consolidées 2022